



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA**

Conseil du 24 Juillet 2020

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Compte de gestion 2019 - Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs

PRESENTS :

ARMANET Guy, BATESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE CASALTA Jean-Sébastien, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MALAFRONTÉ Christine, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMEONI Gilles, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

LORENZI Thérèse	à	Marie-Hélène PADOVANI
VESPERINI Françoise	à	DE CASALTA Jean-Sébastien

ABSENTS : -

Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. M. Simoni Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Compte de gestion 2019 - Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12 ;

Vu les arrêtés préfectoraux n°40 du 28 décembre 2016 et n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le compte de gestion du Receveur municipal et le compte administratif 2019 du Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs ont été vérifiés ;

Considérant que le nouveau président élu préside la séance et participe au vote,

Considérant que l'adoption du compte administratif 2019 a été soumise au Conseil préalablement ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Vice-Président délégué aux Finances et après en avoir délibéré ;

CONSTATE

(À la majorité – Abstentions : De Casalta ; Salge ; Vesperini ; Zuccarelli ; Morganti)

Que les résultats du Compte de Gestion du Receveur Municipal sont identiques à ceux du Compte Administratif 2019 du Budget annexe des Transports routiers collectifs de voyageurs ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

